

DISCOURS DU PRÉSIDENT

de Rolf Dörig, président de l'Association suisse d'assurances ASA
Événement « **Journée des assureurs** » 2023
Date 30 juin 2023
Lieu Bâle

Allocation de bienvenue

Seul le texte prononcé fait foi.

Monsieur le conseiller d'État,
Mesdames et Messieurs les délégués des compagnies membres de l'ASA,
Mesdames et Messieurs nos invités des mondes politique, économique et scientifique ainsi que de l'administration,
Mesdames et Messieurs les journalistes,

Cette année, nous nous retrouvons à Bâle, dans l'une des régions économiques les plus dynamiques de Suisse – et je remercie Monsieur le conseiller d'État, Kaspar Sutter, pour ses paroles empreintes d'estime et de considération. Pour beaucoup, cette ville est synonyme d'industrie pharmaceutique. Toutefois, de splendides bâtiments modernes, le Baloise Park et l'Helvetia Campus témoignent aussi de la présence de l'assurance privée. Le Parc St-Jacques, où nous sommes réunis aujourd'hui, accueille habituellement le FC Bâle. Même si le club n'est actuellement pas au mieux de sa forme et ne suscite guère l'enthousiasme, force est de constater que le FC Bâle a accompli beaucoup de choses au cours des dernières décennies et que ses succès internationaux ont largement rejailli sur le football suisse. J'ai bien conscience que vous ne vous intéressez pas toutes et tous au football. Néanmoins, nous pouvons nous en inspirer un peu. Comme vous le savez, je suis un fervent partisan de l'ordre économique libéral ... et je m'engage depuis des décennies en faveur du libre jeu de la concurrence. Le sport est un bon exemple de la manière dont la concurrence et la compétition peuvent amener à se dépasser.

J'ai donc le plaisir de vous accueillir à la « Journée des assureurs » de cette année, ma dernière en qualité de président de l'Association Suisse d'Assurances. Je me réjouis de l'intérêt que vous portez à cette rencontre et à l'industrie de l'assurance. À première vue, notre secteur peut sembler peu spectaculaire. Cela est dû aussi à la force des assureurs. Nous nous appuyons sur un modèle économique durable. Notre ADN est axé sur la

réflexion à long terme. Et si nous exerçons notre métier correctement, même les événements inattendus ne sauraient nous surprendre. Tel est notre rôle. C'est ainsi que nous créons de la valeur ajoutée pour les individus et les entreprises de ce pays et que nous contribuons à la prospérité de notre société. Ceci, sans tambour ni trompette, mais pas sans résultats.

Par rapport aux dernières journées de ce type, le contexte de cette année est presque banal lui-aussi. Notre « Journée des assureurs » prévue à Lausanne en Suisse romande n'avait pas pu se tenir à cause de la pandémie ... et pour celle à Lugano l'année suivante, nous n'avons su qu'au dernier moment que nos efforts seraient récompensés. Quant à l'édition de l'année dernière à Lucerne, elle a été fortement marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a grandement affecté et modifié la conception de la sécurité internationale. Le seul point positif de ces événements, c'est la prise de conscience, en Suisse aussi, que notre armée de milice n'est pas uniquement là pour la galerie. Dans les médias également, les aspects liés à la politique de sécurité ont dès lors repris de l'importance.

La conjoncture actuelle, comparativement plus calme, nous autorise à nous pencher sur d'autres problématiques qui, bien qu'ayant été occultées par les événements de ces dernières années dans l'opinion publique, nous préoccupent – et continueront de nous préoccuper – en permanence. C'est de l'un de ces thèmes dont il est question aujourd'hui : la place d'assurance suisse. Comment arrivons-nous à définir et à instaurer des conditions d'exercice pour notre secteur et pour le marché qui nous permettent de continuer à protéger nos concitoyennes et nos concitoyens ainsi que l'économie dans son ensemble des risques émergents ?

Je suis très heureux que nous ayons réussi à convaincre Eric Gujer, rédacteur en chef de la NZZ, et Patrick Raaflaub, nouveau vice-président de l'ASA et *chief risk officer* de Swiss Re, d'intervenir comme conférenciers, deux personnalités disposant d'une grande expertise de la place économique suisse. Eric Gujer est l'une des voix journalistiques les plus en vue de l'espace germanophone. Il évoquera les répercussions des changements géopolitiques sur l'Europe et la Suisse. Si Patrick Raaflaub abordera également ce sujet dans le cadre de son exposé, les explications de mon collègue du comité directeur seront davantage axées sur les affaires d'assurance que celles d'Eric Gujer. Vous constaterez que les banques et les assurances assument des rôles économiques différents, bien que ces acteurs relèvent du même secteur, celui des services financiers. Les établissements bancaires et les compagnies d'assurances ne sont pas exposés aux mêmes risques et obéissent donc à des réglementations divergentes – ils ne sauraient être cuisinés à la même sauce réglementaire après le regrettable effondrement du Credit Suisse. Telle est l'essence du message que nous répétons sans relâche aux pouvoirs publics et aux politiques – et qui revêt une extrême importance à nos yeux.

J'aimerais maintenant aborder trois thèmes qui me tiennent particulièrement à cœur. Il s'agit de trois aspects, synonymes de la puissance de la place économique suisse.

Les conditions d'exercice

Je commence par les conditions d'exercice : une nouvelle analyse d'Avenir Suisse met en évidence une croissance réjouissante de la productivité de l'économie suisse depuis 2022. Avec une croissance même supérieure à la moyenne, les assureurs deviennent de plus en plus productifs. Ce faisant, ils dopent la productivité de l'économie suisse. À quoi cela est-il dû ? Ce phénomène s'explique essentiellement par trois aspects.

Premièrement, en se concentrant systématiquement sur les besoins de la clientèle, le secteur a réussi à engendrer une croissance remarquable. La valeur ajoutée brute a progressé en moyenne de plus de 4 pour cent par an depuis 2002. Tous secteurs confondus, c'est de loin le taux de croissance le plus élevé. Au cours des vingt dernières années, la contribution du secteur de l'assurance à la performance économique suisse s'est appréciée pour atteindre cinq pour cent environ.

Deuxièmement, les assureurs ont réalisé cette croissance du fait de gains en efficacité supérieurs à la moyenne. Au total, la productivité du secteur de l'assurance a presque doublé en 20 ans. En d'autres termes, les effectifs d'aujourd'hui créent deux fois plus de valeur ajoutée qu'en 2002. Les assureurs suisses arrivent donc également en tête en matière de croissance de la productivité : ils affichent une augmentation de leur efficacité quatre fois plus élevée que la moyenne, tous secteurs confondus. Oui, le chiffre 4 a de l'importance. En numérogie, le chiffre 4 représente le travail, la gestion administrative, les expériences de la vie quotidienne, la patience, l'application, la capacité de décision, l'espace public, le talent d'organisation mais aussi le manque de perspectives. Comme vous le constatez, nous pouvons au moins revendiquer les premières qualités ; quant au manque de perspectives, le secteur de l'assurance n'a heureusement pas à s'en plaindre.

L'industrie de l'assurance, un puissant moteur pour la productivité de l'économie suisse ... cela découle troisièmement du fait que les assureurs ont contribué pour près d'un cinquième à l'augmentation de la productivité de l'économie suisse entre 2002 et 2019. Pour autant, seulement deux pour cent des personnes actives en Suisse travaillent dans le secteur de l'assurance.

En bref, il n'y a aucune autre branche qui ait connu une croissance plus forte et qualitativement meilleure depuis le début du millénaire. Les assureurs sont le moteur de la prospérité en Suisse.

Plusieurs explications à ce phénomène. Les assureurs ont fait progresser la numérisation de leurs affaires à grand renfort d'investissements. De tels investissements demeureront nécessaires à l'avenir, car les compagnies d'assurances n'ont pas fini d'exploiter tout le potentiel des nouvelles technologies. Les nouvelles tendances ne manqueront pas de nous mettre au défi en tant que secteur économique, mais aussi de nous

donner des ailes. À l'heure actuelle, les intelligences artificielles telles que ChatGPT défient notre société et exigent des réponses quant à leur utilisation. Je suis convaincu que les assureurs sont bien placés et qu'ils sauront exploiter ces nouvelles technologies au bénéfice de leur clientèle. Beaucoup de questions restent ouvertes concernant l'utilisation judicieuse de l'intelligence artificielle. J'estime néanmoins inappropriée la récente décision du Parlement européen visant l'introduction hâtive d'une réglementation des intelligences artificielles : l'*AI Act* prévoit des amendes pouvant atteindre 30 millions de dollars. Une telle réglementation freine l'innovation et détériore ainsi l'attractivité de la place, ce qui s'inscrit au détriment des assurés en fin de compte. En la matière, la Suisse adopte une approche encore moins favorable à l'intervention de l'État et à la densification réglementaire. Et heureusement, ... si je puis me permettre.

Il faut bien avoir conscience que tout n'évolue pas forcément comme on le souhaiterait. De bonnes conditions d'exercice ne se suffisent pas à elles seules. La pression réglementaire augmente dans tous les domaines. Notamment du fait des événements et des évolutions de ces dernières années. Pendant la pandémie, nous nous sommes habitués à l'intervention de l'État sans pratiquement la remettre en question. Or, ce qui a été présenté comme la solution lors de la crise sanitaire ne saurait désormais servir de référence en matière de répartition judicieuse des rôles entre l'État et la société en temps normal. Nous devons nous défendre contre une telle évolution. Cela doit nous inciter à nous engager encore plus fortement que d'habitude en faveur d'un ordre économique libéral.

Or, le libre jeu de la concurrence n'est pas mis à mal uniquement par la pression réglementaire. Parallèlement, des acteurs étatiques interviennent de plus en plus dans les domaines d'activité des prestataires privés. La tendance générale est à l'expansion de l'intervention de l'État. Les dépenses et l'emploi dans le secteur public connaissent une croissance supérieure à la moyenne. Par ailleurs, l'État se positionne de plus en plus comme un employeur attractif et concurrence ainsi les entreprises privées sur le marché du travail. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la concurrence des employeurs publics ne saurait être ignorée.

L'augmentation des effectifs dans le secteur public met en péril la compétitivité internationale de la place économique. Le secteur de l'assurance en est très fortement affecté. De nombreuses compagnies d'assurances internationales ont domicilié leur siège en Suisse. Après les États-Unis et l'Allemagne, la Suisse est la troisième place de réassurance dans le monde. Réglementation appropriée, ouverture du marché et accès à une main d'œuvre qualifiée, tels sont les arguments essentiels en faveur de notre place. Il s'agit d'entretenir ces conditions d'exercice. Seule manière de préserver l'atout de la place économique suisse.

La révision de la loi sur le contrat d'assurance et celle de la loi sur la surveillance des assurances ont mis en évidence l'utilité de l'engagement en faveur d'une réglementation appropriée. Lors de l'adaptation de l'ordonnance sur la surveillance, la réglementation a globalement pu être maintenue à un niveau modéré. C'est

là que le bât blesse, seulement « globalement ». En effet, stipulée jusqu'ici dans une circulaire, la pratique de la FINMA relative aux provisions constituées en assurance-maladie complémentaire est désormais inscrite dans la loi, ce qui suscite une grande incompréhension dans nos rangs. D'après le législateur, l'utilisation des provisions n'est pas du ressort de la FINMA. Les assureurs estiment en conséquence que l'ajout correspondant dans l'OS ne repose sur aucune base légale. Il s'agit là d'une évolution regrettable. Les dispositions réglementaires désormais adoptées entraînent une extension des compétences de la FINMA à l'activité des compagnies d'assurances et à leur autonomie décisionnelle, ce qui ne répond à aucun besoin. La justification selon laquelle, cet ajout se contente d'inscrire dans la loi la pratique actuelle est insuffisante à nos yeux. En l'occurrence, c'est précisément la pratique de ces dernières années qui ne repose sur aucune base légale. Par ailleurs, le durcissement des exigences en capital pour les activités exercées à l'étranger par les assureurs suisses est injustifié. Il est en contradiction avec l'essence même de la révision de la LSA et contribue à affaiblir la place financière Suisse puisqu'il restreint la compétitivité des acteurs du marché suisse à l'étranger.

La prévoyance vieillesse

Cela m'amène au deuxième point. Un sujet qui, si nous l'abordons correctement, renforce la cohésion. Or, si nous n'y arrivons pas, cela favorise une répartition inégale entre les générations.

La prévoyance vieillesse est l'un des points forts de la Suisse. Je serais même tenté de dire : est encore l'un des points forts de notre place. Elle en est un atout incontestable. Le système des trois piliers a fait ses preuves. Il garantit la stabilité. De conception équilibrée, il combine les avantages de chacun des trois piliers. Il rend la prévoyance vieillesse suisse plus résiliente en comparaison internationale. Il couvre de nombreux besoins, exploite différentes opportunités et répartit les risques. Le système des trois piliers permet de maintenir la charge financière à un niveau plus bas qu'à l'étranger. De plus, le taux d'épargne privée requis est relativement faible, notamment grâce à la LPP.

Autant ce système a fait ses preuves, autant une réforme s'avère aujourd'hui urgente et incontournable. Une adaptation s'impose du fait du tournant démographique et de l'évolution économique. Il serait faux d'espérer que l'inflation ou la conjoncture puissent résoudre le problème. Le Parlement a trouvé un compromis équilibré pour la LPP. Il ne se contente pas de remédier au nécessaire, mais profite de l'occasion pour procéder à des adaptations du fait de l'évolution de la situation des travailleurs qui travaillent de plus en plus à temps partiel ou pour plusieurs employeurs à la fois. Les besoins des travailleurs dans les branches à bas salaires sont pris en compte. Selon toute probabilité, les électeurs devront se prononcer sur le projet l'année prochaine, puisque le référendum a été lancé - et qu'il a toutes les chances d'aboutir. Au cours des mois à venir, les assureurs aussi devront expliquer les avantages de cette réforme de la LPP et démontrer son urgence. Oui, je sais, il s'agit d'un

compromis, mais c'est ainsi que fonctionne la démocratie directe lorsque l'on veut trouver des solutions pour notre pays. La gauche entend pratiquer une politique du déficit et remettre en question le système des trois piliers. C'est pourtant l'un des points forts de notre prévoyance vieillesse. Les réformes doivent être pensées en s'appuyant sur ce socle, tout le reste va à l'encontre de notre vision des choses. Dans l'ensemble, la réforme est équilibrée et mérite notre appui.

En fait, l'engagement en faveur d'une solution durable en matière de prévoyance vieillesse devrait aller de soi. Pour les assureurs, l'équité entre les générations participe à la durabilité. Pour nous, la durabilité est écologique, mais aussi financière et sociale. Il s'agit de prendre en considération ces trois dimensions. Même s'il est actuellement surtout question de durabilité écologique, la durabilité financière mérite une plus grande attention, notamment parce qu'elle est un rempart contre les tensions sociales. De bonnes solutions viables contribuent donc au renforcement de la place économique suisse. Nous y croyons... et cela vaut la peine de s'engager en la matière.

La non-vie

Outre ces deux thématiques d'ordre plutôt politique, j'aimerais aborder une troisième problématique liée à nos activités de prise en charge des risques. Les risques majeurs. Je commencerais par le cas de Brienz, ce village des grisons menacé par l'éboulement d'un pan de montagne. Pour les personnes concernées, la situation est extrêmement critique. Leurs moyens de subsistance ont été et sont encore remis en question par cet éboulement qui a désormais eu lieu. Elles ont dû quitter leur maison. Les assureurs privés les ont soutenues alors même qu'aucun dommage matériel n'avait encore été causé. Ils se sont rendus sur place pour accompagner les habitantes et les habitants. Les assureurs privés réunis au sein du Pool pour les dommages naturels avaient décidé d'apporter leur aide lors de l'évacuation des inventaires du ménage et des biens mobiliers. Ils ont spontanément pris en charge les frais de transport sans pour autant que cela ne marque la reconnaissance d'une quelconque obligation juridique.

Les Brienzois et les Brienzaises peuvent s'appuyer sur une caisse de solidarité unique en son genre. Avec le pool pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature, les assureurs ont créé, il y a bientôt 90 ans, une solution qui permet à chacun d'être couvert en échange de primes abordables. Le pool consiste en un regroupement d'assureurs privés consacré à la couverture de dommages dus aux éléments naturels. Il permet la détermination d'une prime unique pour toutes les personnes assurées contre les risques naturels, que leur domicile soit situé en montagne ou dans la plaine.

Si les dommages naturels sont assurables, il n'en va pas de même pour les événements planifiables et attendus, même s'ils constituent un risque majeur. À l'instar de la pandémie, la pénurie d'électricité nous montre les limites de l'assurabilité. Une telle pénurie relève d'une erreur de planification. Elle se dessine déjà en amont. Elle est prévisible et donc non assurable. Il en va de même pour ses conséquences directes.

En matière de risques majeurs, il faut des solutions qui contribuent au renforcement de la place économique suisse. Le secteur de l'assurance prend ses responsabilités et apporte sa contribution sous les formes les plus diverses. Mais tous les risques ne menacent pas notre société de manière aussi flagrante que le flanc de la montagne au-dessus de Brienz. Le risque de cyberattaque est à peine visible. Or, il ne fait aucun doute qu'il va s'accroître dans les années à venir. Aujourd'hui encore, tout le monde n'a malheureusement pas pris la pleine mesure de la gravité de ce danger. Pourtant, chaque entreprise est une cible potentielle. Nombre d'entreprises sont encore à la traîne en matière de prévention. Leurs normes de sécurité ne satisfont pas aux exigences actuelles. Au regard des risques existants, la cybersécurité devrait être la préoccupation numéro 1 des dirigeants de toute entreprise. Le secteur des assurances peut jouer un rôle important en matière de cybersécurité. Il ne s'agit pas seulement de la maîtrise des dommages. L'accent est mis sur la prévention. Pour que les assureurs puissent agir efficacement et répondre aux besoins de la clientèle en lui proposant de nouveaux produits, ils ont besoin de s'appuyer sur une réglementation appropriée. Celle-ci est censée leur offrir la marge de manœuvre nécessaire pour le développement de produits novateurs afin de soutenir les entreprises dans leur lutte contre les cyberrisques. Comme vous le voyez, de bonnes conditions d'exercice sont à bien des égards centrales pour notre activité. Elles sont essentielles pour que les assureurs puissent assumer leur responsabilité sociale.

Conclusion

Pour conclure, je voudrais insister sur certains points : en Suisse, nous disposons de bonnes conditions d'exercice. En prévoyance vieillesse, nous avons le modèle éprouvé des trois piliers. Nous enregistrons une productivité croissante. Nous nous appuyons sur une réglementation appropriée. Or, ces conditions ne vont pas de soi. Leur préservation implique un engagement actif de notre part. Le secteur de l'assurance doit en permanence veiller à la défense de ses intérêts. Telle restera sa mission dans les années à venir.

Stefan Mäder va devoir relever ce beau défi si exigeant. Je lui souhaite beaucoup de succès et de plaisir en la matière. Et c'est avec joie que je lui remets la présidence. En ma qualité de président du conseil d'administration de Swiss Life, je reste lié au secteur de l'assurance et me réjouis de pouvoir poursuivre nos échanges.

Je vous remercie chaleureusement de votre collaboration au sein de l'ASA au cours des six dernières années. Ce fut une période passionnante, marquée par des défis prévisibles et des événements imprévus. Je suis fier et reconnaissant d'avoir pu œuvrer pendant six ans à la stabilité, à l'innovation et à la productivité hors pair de ce secteur. Je suis vraiment ravi d'avoir partagé cette expérience avec mes collègues du comité directeur, avec les spécialistes de nos organes de milice ainsi qu'avec les collaboratrices et les collaborateurs du centre opérationnel et, enfin, avec vous qui m'avez apporté votre soutien. Si nous n'avons pas changé le monde, nous avons néanmoins rendu la Suisse un peu plus résistante.

Je vous remercie de votre attention.